

FICHE N° 3

RESPONSABLES LEGAUX et PERSONNES EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

I – Qui sont-ils ?

- Dans l'onglet **responsables**, il est désormais possible de renseigner des représentants légaux et des personnes en charge de l'élève, soit deux niveaux de responsabilité différents. La personne en charge de l'élève n'exerce pas l'autorité parentale. Le 1^{er} niveau de responsabilité est le plus souvent le père, la mère, le tuteur légal ou un tiers délégataire par décision de justice.

- Seuls les responsables légaux (sauf situations particulières exceptionnelles) peuvent signer les volets 1 et 2 de la fiche de liaison ainsi que l'accusé de réception dans le cas d'une demande de dérogation.

- L'application AFFELNET 6^{ème} permet de saisir :

- **jusqu'à 3 représentants légaux au maximum** en indiquant le lien avec l'élève : ex : 1 père, 1 mère et 1 tuteur. Il est également possible de saisir 2 pères ou 2 mères ou 2 tuteurs.
- **jusqu'à 2 personnes en charge de l'élève au maximum**, en indiquant quel est le lien avec l'élève.

Mais attention ! l'application exige au minimum la saisie d'1 représentant légal et la saisie obligatoire du niveau de responsabilité

Ainsi par exemple, et dans un cas extrême, pour un enfant qui a 3 représentants légaux : un père, une mère, un tuteur, et 2 personnes qui le prennent en charge en **famille d'accueil** (si vous disposez de tous les éléments pour faire cette saisie), la saisie devra être la suivante :

Représentant légal : le père avec nom et adresse du père

Représentant légal : la mère avec nom et adresse de la mère

Représentant légal : le tuteur avec nom et adresse du tuteur

Personne en charge de l'élève : « autre lien » et on indique nom et adresse de M.X de famille d'accueil

Personne en charge de l'élève : « autre lien » et on indique nom et adresse l'ASE

Dans ce cas, il vous faut mettre dans **l'adresse de résidence de l'élève à l'entrée en 6^{ème}** celle de la famille d'accueil (puisque c'est là que réside l'élève),

Puis saisir le **collège de secteur** (qui sera dans ce cas de figure celui de la famille d'accueil)

Idem pour un élève qui est en **foyer** par exemple : la personne en charge de l'élève peut être l'Aide Sociale à l'Enfance, et l'adresse de résidence de l'élève à l'entrée en 6^{ème} celle du foyer (selon les informations dont vous disposez), avec le collège de secteur celui correspondant à l'adresse du foyer.

La saisie se fera en fonction des éléments dont vous disposez et avec logique, pour que l'élève soit bien affecté au plus près de son lieu de résidence légal et conformément à la carte scolaire.

II - Peut-on modifier les responsables ?

- Oui, il est possible à tout moment, et ce **jusqu'au 30 avril 2019** :

- d'ajouter un responsable → cliquer sur le nom de l'élève → fenêtre « responsables » → cliquer sur « ajouter un responsable »
- de supprimer un responsable → cliquer sur l'icône « poubelle » à côté du responsable à supprimer
- de modifier les responsables, → cliquer sur l'icône « crayon » à côté du responsable que vous souhaitez modifier

et ne pas oublier de valider la saisie et d'éditer un nouveau volet 1